



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 24 septembre 2018 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 18 septembre 2018 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

M. PAOLINI, Mme JEANNE, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme MASSEI, M. DELIPERI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme FLAMENCOURT à M. LUCCIONI, Mme BERNARD à Mme NADAL, M. FILONI à Mme SANNA, Mme SICHI à Mme MASSEI, Mme SANTONI-BRUNELLI à M. MARCANGELI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme VILLANOVA à M. ARESU, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

**Etaient absents :**

M. CAU, M. CASTELLANA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, Mme PILLOTTI, BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	31
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20180924-2018\_216-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2018

Affichage : 27/09/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 24 septembre 2018**

**Délibération N°2018/216**

**Présentation du projet de coopération transfrontalière  
« PORT 5R », admis à financement du FEDER dans le cadre  
du deuxième appel à projets du Programme Opérationnel  
Maritime IT/FR 2014-2020 et validation de sa mise en  
œuvre**

## Monsieur le maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre du 2<sup>ème</sup> appel à projet lancé en janvier 2017, 57 projets ont été présentés pour évaluation et 32 projets bénéficient de financement FEDER. Au total, plus de 60 M € de FEDER ont été programmés pour soutenir ces projets.

Le projet « PORT 5R », est porté par l'Institut Technique Supérieur/Fondation de la Mobilité Durable de Sardaigne et regroupent les 6 partenaires que sont : l'Institut Technique supérieur de Sardaigne, l'Université de Gênes, Assonautic de la Province de Savone, le Centre d'Etude Méditerranéen, le Karalis Yacht Service de Cagliari et la Commune d'Ajaccio.

Le projet « PORT 5R » se fixe pour objectif une gestion durable des déchets produits par les navires dans les ports gérés par les différents partenaires du projet, l'enjeu étant de limiter les problèmes en matière de déchets liés à la gestion des activités portuaires, dans des zones présentant un intérêt naturel particulier ou densément peuplées.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Programme Italie-France Maritime axe 2 intitulé « promotion et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques, innovation et compétitivité » et plus précisément dans la sous mesure 6C2 ayant pour objet « d'augmenter la protection des eaux marines dans les ports ».

La stratégie structurant les activités qui seront développées dans le cadre de ce projet, est intitulée « 5R » et vise à la Réduction, la Réutilisation, le Recyclage, le Rassemblement, la Récupération des déchets dans les ports.

Ces activités visent, précisément, à définir et mettre en place de nouvelles stratégies gouvernementales conjointes, ainsi qu'à réaliser des tests concernant la mise en œuvre d'outils et de technologies innovants, pour la gestion des déchets dans les ports. Ces activités déboucheront, sur la mise en place d'un protocole commun au partenariat du projet, adopté sur la base des actions et du plan définis dans le projet « PORT 5R ».

Le plan conjoint identifie et expérimente des mesures spécifiques pour éviter les rejets en mer, grâce, notamment, à une traçabilité des déchets à travers les étiquettes », des manuels pour les plaisanciers visant à gérer les déchets et les eaux usées de manière durable, la gestion du lavage des citernes et la collecte des eaux usées sur le quai.

Ainsi le projet entend permettre d'atteindre les 3 principaux résultats suivants :

- La définition des lignes directrices pour l'élaboration d'un plan commun pour la prévention, la réduction et l'élimination des déchets marins dans les ports.  
Ce plan d'action examinera les différents moyens de valorisation des déchets par les navires, selon le type de déchets (eau de cale, déchets similaires aux déchets municipaux, déchets de cuisine, ect...), mais également les problèmes liés au transfert de déchets, et enfin le nombre de navires faisant escale dans le port ;
- La création une plate-forme d'échange élargie (pour la mise en réseau des meilleures pratiques et les experts en la matière) ;
- Le développement des actions pilotes spécifiques au traitement des eaux usées et des déchets solides, se concentrant dans un premier temps sur l'amélioration de la qualité de l'eau et le traitement des eaux usées et la traçabilité des déchets.

Le coût total du projet « PORT 5R », réparti entre l'ensemble des 6 partenaires, s'élève à hauteur de 1.237.141,00 €. La participation du FEDER à ce projet est de 85 % soit 1.138.291,00 €. Le budget alloué à la Ville d'Ajaccio s'élève à hauteur de 271 890,00 €. La participation du FEDER à ce projet est de 85 % soit 231 106,50 €.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'AUTORISER** la participation de la Commune d'Ajaccio au projet « PORT 5R » admis au financement du FEDER dans le cadre du 2ème appel à projet du PO Italie-France Maritime,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes attenants, qui découleraient de cet accord.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Oùï l'exposé de Mme Marie-Ange Biancamaria, adjointe déléguée  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date 21 septembre du 2018,

#### **AUTORISE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

La participation de la Commune d'Ajaccio au projet « PORT 5R » admis au financement du FEDER dans le cadre du 2ème appel à projet du PO Italie-France Maritime

#### **AUTORISE LE MAIRE**

À signer tous les actes attenants, qui découleraient de cet accord.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**



**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**